

Sécurisation des abords du collège de Corsy

Les mesures provisoires prises au printemps dernier par le Service de Police pour assurer la sécurité des élèves du collège de Corsy durant la période de terrassement du chantier de construction de deux immeubles à la route de Belmont se sont avérées efficaces et appréciées par le corps enseignant, les chauffeurs de bus scolaires et la police qui a constaté une meilleure discipline de la part des parents d'élèves qui ne stationnent plus de manière anarchique aux abords du collège.

Nous avons donc décidé de rendre ces mesures définitives en procédant à la fermeture du préau du collège de Corsy au moyen de barrières pour exclure la possibilité de traverser le chemin de Montellier et empêcher le stationnement des véhicules des parents d'élèves.

L'arrêt du bus scolaire a été déplacé sur le chemin de la Pépinière au droit du parvis de la salle de gymnastique et le seuil existant à cet endroit (gendarme couché) prolongé d'une quinzaine de mètres.

Les enfants et leurs parents devront dès lors obligatoirement utiliser le passage inférieur à piétons pour accéder à l'école et les parents qui déposent eux-mêmes leurs enfants devront arrêter leurs véhicules sur le chemin de la Pépinière et non plus devant le préau du collège.

D'autre part, pendant les vacances scolaires d'automne, nous procéderons au bouchardage du sol en ciment du passage inférieur à piétons pour le rendre moins glissant en période hivernale.